

Pacte financier et fiscal

Révisiez-le, faites-en un projet de territoire : nous bâtissons avec l'intercommunalité et ses communes le pacte du mandat 2026-2032, du diagnostic à l'adoption.

Art. 1609 nonies C du CGI

AC · DSC · FPIC

Simulateur commune par commune

Power BI

Vos enjeux



Refonder un pacte échu

Pactes calés sur 2020-2026, compétences transférées, AC figées : votre pacte reflète-t-il encore le territoire ?



Financer le projet du mandat

TVA sans dynamique, variables d'ajustement en baisse, DILICO : comment rendre soutenable le PPI du territoire ?

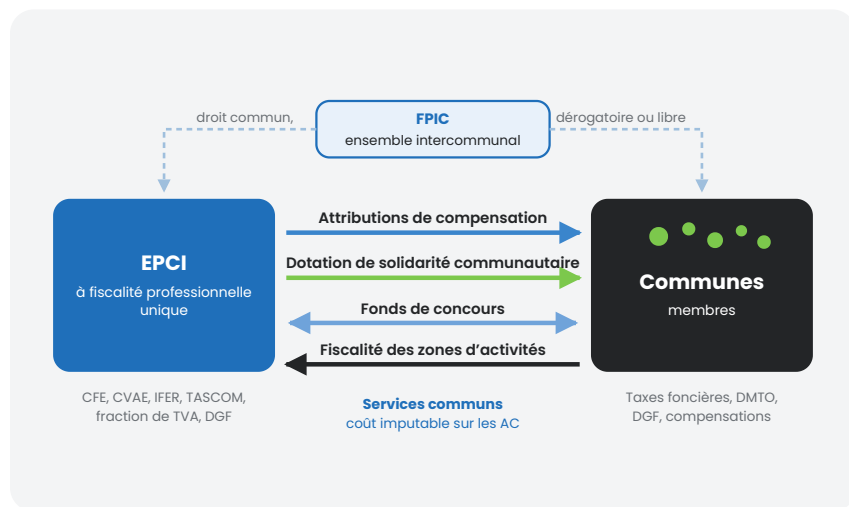


Objectiver la solidarité

DSC, charges de centralité, FPIC : comment partager les ressources de façon juste et explicable ?

Les flux du bloc communal que nous modélisons

Illustration



Coefficient d'intégration fiscale

Fiscalité de l'EPCI nette des AC et de la DSC / fiscalité du bloc

Pèse sur la dotation d'intercommunalité

Potentiel financier par habitant

Richesse fiscale théorique et dotation forfaitaire, par habitant

Critère légal de la DSC et du FPIC

Désendettement consolidé

Encours / épargne brute, EPCI et communes

Soutenabilité du PPI de territoire

Notre démarche en 4 temps

01

4 à 6 sem.

Diagnostic consolidé

- Rétrospective 2020-2025 de l'EPCI et de chaque commune
- Flux croisés : AC, DSC, fonds de concours
- Comparaison avec les pairs

02

3 à 4 sem.

Prospective du mandat

- PPI de territoire 2026-2032 et trajectoire d'emprunt
- Effets des lois de finances : TVA, DILICO, FPIC, DGF
- Marges disponibles pour la solidarité

03

4 à 6 sem.

Scénarios chiffrés

- AC, DSC, fonds de concours, harmonisation des taux
- Partage de la fiscalité des zones d'activités
- Impact en €/habitant et sur le CIF

04

6 à 8 sem.

Concertation & vote

- Conférence des maires, bureau, CLECT
- Projet de pacte et délibérations concordantes
- Clause de revoyure et bilan annuel

POUR QUI ?

Communautés d'agglomération et de communes à fiscalité professionnelle unique, et leurs communes membres. Le pacte est obligatoire pour tout EPCI signataire d'un contrat de ville.

Les leviers du pacte, règle par règle

Chaque levier est simulé dans un même modèle, avec sa base légale, sa règle de majorité et son effet sur chaque budget.

Levier	Cadre juridique	Ce que nous simulons
Attributions de compensation	Évaluées par la CLECT à chaque transfert ; révision libre par délibérations concordantes du conseil communautaire (2/3) et des communes intéressées ; part en investissement possible (art. 1609 nonies C, V du CGI)	Charges transférées au coût moyen annualisé, renouvellement des équipements, AC négatives, révision à la hausse ou à la baisse
Dotation de solidarité communautaire	Votée aux 2/3 ; critères légaux (écart de revenu par habitant, insuffisance de potentiel financier ou fiscal) pondérés par la population et comptant pour au moins 35 % de la répartition (art. 1609 nonies C, VI du CGI)	Enveloppe, poids de chaque critère, critères libres (centralité, ruralité, logement social), effet par commune
FPIC	Répartition de droit commun, dérogatoire (2/3 du conseil communautaire, écarts encadrés) ou libre (unanimité, ou 2/3 avec accord des conseils municipaux), dans les deux mois de la notification (art. L.2336-3 et L.2336-5 du CGCT)	Prélèvement ou reversement de l'ensemble intercommunal, partage EPCI / communes selon chaque mode
Fonds de concours	Pour réaliser ou faire fonctionner un équipement, au plus égal à la part autofinancée par le bénéficiaire, délibérations concordantes à la majorité simple (art. L.5214-16 et L.5216-5 du CGCT)	Programme pluriannuel de fonds de concours croisés, effet sur l'épargne et le PPI de chaque commune
Fiscalité et zones d'activités	Harmonisation et lissage des taux ; partage conventionnel de la taxe foncière (art. 29 de la loi du 10 janvier 1980) et de la taxe d'aménagement (art. L.331-2 du code de l'urbanisme)	Produit par taxe et par commune, convergence des taux, clé de partage des zones d'activités
Services communs	Mutualisation entre l'EPCI et les communes, coût pouvant être imputé sur les AC (art. L.5211-4-2 du CGCT)	Clés de répartition, refacturation ou imputation, gain de CIF attendu

Les indicateurs de richesse que nous recalculons

PF Potentiel fiscal Bases × taux moyens nationaux, plus les produits fiscaux perçus par le territoire.	PFi Potentiel financier Potentiel fiscal augmenté de la dotation forfaitaire : critère de la DSC.	EF Effort fiscal Pression fiscale sur les ménages rapportée au potentiel : conditionne le FPIC.	RFR Revenu par habitant Écart à la moyenne de l'EPCI : critère légal de la DSC et du FPIC.	CIF Intégration fiscale Mesure le degré d'intégration et module la dotation d'intercommunalité.
--	---	---	--	---

Du transfert de compétence à l'attribution définitive



Ce que le pacte doit couvrir

- ✓ Mutualisation des recettes et des charges, engagée ou envisagée
- ✓ Règles d'évolution des attributions de compensation
- ✓ Fonds de concours et dotation de solidarité communautaire
- ✓ Critères de répartition du FPIC

Art. 1609 nonies C, VI du CGI, issu de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville.

Exemple de scénario simulé

Enveloppe de DSC	1,8 M€
Part des critères légaux	60 %
Coefficient d'intégration fiscale	0,38 → 0,42
Épargne brute consolidée	≥ 12 %
Désendettement consolidé	≤ 8 ans

Illustration : valeurs fictives, fixées avec vos élus.

Délibérations et actes produits

- ✓ Rapport de la CLECT et révision des AC
- ✓ Délibération instituant la DSC
- ✓ Délibération de répartition du FPIC
- ✓ Conventions de fonds de concours et de partage de fiscalité
- ✓ Pacte financier et fiscal et délibérations d'adoption

POINT DE VIGILANCE

Sans pacte adopté, l'EPCI signataire d'un contrat de ville doit instituer une DSC dont le montant minimal est fixé par la loi (art. 1609 nonies C, VI du CGI). Les délais de la CLECT et du FPIC se placent dès le diagnostic.

Vos livrables

Simulateur Power BI

Chaque levier paramétrable en séance, impact immédiat par commune, en euros et en euros par habitant.

Diagnostic consolidé

Situation financière et fiscale de l'EPCI et de chaque commune, flux croisés, comparaison avec les pairs.

Prospective 2026-2032

Épargne, dette et capacité de désendettement du territoire, reliées au PPI de chaque collectivité.

Rapport de la CLECT

Évaluation des charges transférées et révision des attributions de compensation, prête à délibérer.

Projet de pacte

Pacte rédigé, délibérations DSC et FPIC, conventions de fonds de concours et de partage de fiscalité.

Séminaire des élus

Supports pour le bureau, la conférence des maires et le conseil communautaire.

Votre simulateur de pacte

Illustration · données fictives



Votre calendrier type

Mois 1 – 2	Diagnostic consolidé, entretiens avec les maires
Mois 2 – 3	Prospective du mandat et marges de solidarité
Mois 3 – 4	Scénarios chiffrés et séminaire des élus
Mois 5	Conférence des maires et CLECT
Mois 6	Adoption du pacte et délibérations concordantes

Un pacte suivi chaque année

- ✓ CIF et dotation d'intercommunalité
 - ✓ Épargne et dette consolidées du territoire
 - ✓ Réalisation du PPI et fonds de concours versés
 - ✓ Évolution des AC, de la DSC et du FPIC
 - ✓ Respect des engagements de mutualisation
 - ✓ Clause de revoyure à mi-mandat
- Bilan annuel présenté en conférence des maires, tableau de bord Power BI mis à jour.

Les + Edgar Consulting

- ✓ Expert-comptable et commissaire aux comptes, issus de la fonction publique territoriale
- ✓ Chaque levier chiffré pour chaque commune, avant tout arbitrage
- ✓ Un seul modèle pour l'EPCI et ses communes, réutilisé pour le suivi annuel
- ✓ Un ancrage en Région Sud et en Corse

Un pacte sans boîte noire

Modèle de simulation livré et documenté, hypothèses tracées une à une, équipes finances de l'EPCI et des communes formées pour le faire vivre après la mission.

Durée indicative 4 à 6 mois · devis sur demande



PARLONS DE VOTRE PACTE

Stéphane Marello

Expert-comptable, commissaire aux comptes · Expert secteur public local

06 09 07 19 96 stephane.marello@edgar-consult.com